



BANQUE DE TUNISIE

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2021

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Jeudi 29 Avril 2021 à 10 heures.

Compte tenu des circonstances liées à l'épidémie Covid-19, la réunion sera tenue à distance, en privilégiant les moyens de communication audiovisuelle, garantissant la diffusion en direct de la réunion.

En conséquence les actionnaires sont invités à participer à l'assemblée via un vote exprimé par courrier ou donner un pouvoir au Président de l'Assemblée.

Les actionnaires sont invités à consulter le site Web de la banque www.bt.com.tn pour :

- Se renseigner sur les modalités d'organisation de cette assemblée générale.
- Consulter les documents mis à leur disposition
- Poser toute question, adressée au Président de l'Assemblée ou aux commissaires aux comptes relative aux points inscrits à l'ordre du jour.
- Consulter les réponses fournies aux questions posées.

L'Assemblée statuera sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités d'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2020 ;
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Approbation des conventions réglementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 ;
- Quitus aux Administrateurs sur leur gestion au titre de l'exercice 2020 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2020 et distribution de dividendes ;
- Réaffectation des réserves à régime spécial ;
- Ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;

- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes ;
- Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires ;
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités règlementaires ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29/04/2021

PROJET DES RESOLUTIONS

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la tenue à distance de cette Assemblée par les moyens de communication audiovisuelle et ce au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2020, et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2020, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés ainsi que les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales tels que présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2020.

Troisième résolution :

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2020, ainsi que le report à nouveau, comme suit

Bénéfice de l'exercice 2020 :	102.288.576 D
Report antérieur :	108.084.098 D
	<hr/>
Total:	210.372.674 D

Répartition :

Réserves légales :	-
Dividendes à distribuer :	78.750.000 D
Réserves Ordinaires	130.000.000 D
Report à nouveau :	1.622.674 D
	<hr/>
Total:	210.372.674 D

En conséquence, le dividende à distribuer aux actionnaires, est fixé à 0,350 D par action et sera mis en paiement à partir du 5 mai 2021.

Quatrième résolution :

Des réserves à régime spécial relatives aux réinvestissements exonérés, constituées au courant des exercices antérieurs, sont devenues fiscalement libres suite à la cession des titres y afférent. Elles s'élèvent à 57.415.000 dinars, que l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter au poste de réserves ordinaires.

Cinquième résolution :

Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Mohamed Fadhel ABDELKEFI de son poste d'administrateur indépendant et a coopté Monsieur Mohamed REKIK pour le remplacer.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Mohamed REKIK en tant qu'administrateur indépendant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2021-2022-2023) les mandats d'Administrateur de :

Madame Henda EL FEKIH

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel –BFCM-

Monsieur Sadri CHIHAOUI, représentant des petits actionnaires

Monsieur Mohamed REKIK, administrateur indépendant

La Société ASTREE Assurance

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats de :

- Cabinet PwC, (Conseil Audit Formation CAF).
- Cabinet Grant Thornton (Tunisie Audit & Conseil TAC)

en tant que commissaires aux comptes de la Banque pour une période de trois ans (2021-2023)

Ces mandats prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque de Tunisie d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant global maximum de Trois Cent Millions de Dinars (300.000.000 Dinars), sur une période de trois années, s'achevant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023 et délègue les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de chaque émission les modalités et les conditions de l'emprunt.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires au titre de l'exercice 2021 à quatre cent vingt mille dinars par an (420.000 dinars). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en décidera la répartition entre ses membres.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.